#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 31096

Intitulé

CAP: Certificat d'aptitude professionnelle Commercialisation et services hôtel-café-restaurant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Modalités d'élaboration de références :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION

NATIONALE

#### Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

CPC n° 17

Code(s) NSF:

334 Accueil, hotellerie, tourisme

Formacode(s):

#### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce CAP sous l'autorité hiérarchique :

- contribue à l'accueil et au bien-être d'une clientèle française et étrangère ;
- réalise des prestations de services en hôtel, café-brasserie, restaurant et met en œuvre les techniques spécifiques à l'activité;
- contribue à la commercialisation des prestations ;
- respecte les procédures d'hygiène et de sécurité en vigueur ; sa pratique professionnelle est respectueuse de l'environnement ;
- contribue au bon fonctionnement de l'entreprise.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs prioritaires

- tous secteurs de la restauration
- café-brasserie
- hôtellerie

Secteurs connexes

- résidence médicalisée et maison de retraite
- santé et bien-être
- village de vacances
- parc de loisirs
- restauration embarquée (terre, mer, air)
- hôtellerie de plein air
- etc.

barman, serveur

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1801: Café, bar brasserie

**G1603**: Personnel polyvalent en restauration

G1803: Service en restauration

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Organisation des prestations en HCR

Accueil, commercialisation et services en HCR

Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

Mathématiques-Sciences physiques et chimiques

Éducation physique et sportive

Langue vivante

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31096 - Bloc de compétence N° 1 fiche RNCP n° 31096- Organisation des	
prestations en HCR	- réceptionner les livraisons et contrôler les stocks (consommables et non consommables),
	- utiliser les supports et les outils nécessaires à l'approvisionnement et au stockage,
	- appliquer les procédures de stockage, de tri sélectif et de consignation,
	<ul> <li>participer aux opérations d'inventaire,</li> <li>prendre connaissance des documents liés aux prestations (fiches techniques, états des réservations, plannings d'occupation des chambres, etc.),</li> </ul>
	- dresser la liste prévisionnelle des produits nécessaires à la prestation,
	- identifier et sélectionner les matériels nécessaires à l'activité, - planifier et organiser son activité en fonction des éléments de contexte.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31096 - Bloc de compétence N° 2 fiche RNCP n° 31096- Accueil, services	
et commercialisation en HCR	<ul> <li>Accueillir, prendre en charge, renseigner le client et contribuer à la vente des prestations.</li> <li>Mettre en œuvre les techniques de mise en place et de préparation dans le respect des consignes et des règles d'hygiène et de sécurité.</li> <li>Mettre en œuvre les techniques professionnelles, assurer la prestation et son suivi dans un objectif de satisfaction client.</li> <li>Communiquer en fonction du contexte professionnel et en respectant les usages de la profession.</li> </ul>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31096 - Bloc de compétence N° 3 fiche RNCP n° 31096-Français, Histoire- Géographie et Enseignement moral et civique	<ul> <li>Devenir un lecteur compétent et critique</li> <li>Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</li> <li>HG et EMC</li> <li>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures</li> <li>Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace</li> <li>Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés</li> <li>Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien</li> </ul>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31096 - Bloc de compétence N° 4 fiche RNCP	- Rechercher, extraire et organiser l'information. - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
n° 31096- Mathématiques- Sciences physiques et chimiques	- Expérimenter. - Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
11	p a control of a c

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues
la fiche n° 31096 - Bloc de	- Réaliser une performance motrice maximale
compétence N° 5 fiche RNCP	- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et
n° 31096- Éducation	incertains
physique et sportive	- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou
	acrobatique
	- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif
	- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents
	rôles liés à l'activité
Bloc de compétence n°6 de	Compétences de niveau A2 du CECRL
la fiche n° 31096 - Bloc de	- S'exprimer oralement en continu
compétence N° 6 fiche RNCP	- Interagir en langue étrangère
n° 31096-Langue vivante	Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère
Bloc de compétence n°7 de	Compétences de niveau A2 du CECRL
la fiche n° 31096 - Bloc de	S'exprimer oralement en continu
compétence N° 7fiche RNCP	Interagir en langue étrangère
n° 31096-UF Langue vivante	Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA OUINON COMPOSITION DES JURYS						
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.				
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.				
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.				
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.				

Par candidature individuelle	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		
Accessible en Polynésie Française		

## LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

## ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

# Base légal<u>e</u>

## Référence du décret général :

articles D 337-1 à D 337-25 du Code de l'Education

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 Aôut 2003 Arrêté du 11 mai 2005 Arrêté du 6 juillet 2005

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

## Pour plus d'informations

### Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

# Autres sources d'information :

**CNDP ONISEP** 

Légifrance pour les textes réglementaires

http://www.onisep.fr

http://www.cndp.fr

http://www.legifrance.gouv.fr

## Lieu(x) de certification :

# $\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de} \ \textbf{préparation} \ \textbf{\grave{a}} \ \textbf{la} \ \textbf{certification} \ \textbf{d\'eclar\'es} \ \textbf{par} \ \textbf{l'organisme} \ \textbf{certificateur}:$

### Historique de la certification :

CAP Café-brasserie

Certification précédente : Services en brasserie-café